

le Journal JDM De Mayotte

lejournaldemayotte.com

Lundi
21 septembre

 [https://fr-fr.facebook.com/
lejournaldemayotte](https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte)

Mayotte tente d'intégrer les programmes européens sur la migration ou l'asile



Un Fonds européen pour prendre en charge l'asile, l'intégration ou l'aide au retour, Mayotte ne pouvait rêver mieux. Avec malgré tout une rigueur demandée par l'Europe, que l'Etat n'observe pas toujours sur le territoire...

Page 2



JEP 2015

Bamana voulait un hémicycle en hauteur «pour mieux pouvoir surveiller le préfet»



Page 6



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Europe

Mayotte tente d'intégrer les programmes européens sur la migration ou l'asile



Les acteurs potentiellement concernés par le FAMI

Un Fonds européen pour prendre en charge l'asile, l'intégration ou l'aide au retour, Mayotte ne pouvait rêver mieux. Avec malgré tout une rigueur demandée par l'Europe, que l'Etat n'observe pas toujours sur le territoire...

Curieux écho de la situation internationale que la présentation ce vendredi au conseil départemental d'un Fonds européen dédié à l'immigration, le Fonds Asile Migration et intégration (FAMI). On y apprenait en effet que l'Union européenne a développé depuis 1999 une politique commune sur ces thèmes.

Le FAMI était donc présenté à Mayotte dans le cadre de la semaine du Séminaire sur les Programmes horizontaux européens. C'était le dernier opus, et il avait comme invités de marque en visioconférence, les membres de la Direction générale des

étrangers en France du ministère de l'Intérieur.

Des projets à porter sur trois domaines, l'Asile, la Migration légale et intégration et le Retour. Avant d'en connaître les champs d'application, Issa Abdou, 4ème vice président du département, chargé de l'Action sociale et de la Santé, brossait en une phrase le tableau mahorais pour les interlocuteurs parisiens : « un tel flux migratoire que les politiques publiques sont inefficaces à court et moyen terme. » Il rappelait que si le contrôle aux frontières était important, « il faut aussi créer les conditions économiques propices pour fixer les populations. »

La partie migratoire concerne peu Mayotte, puisqu'il s'agit d'inciter à la migration légale en fonction des besoins économiques et sociaux des Etats membres, et de promouvoir l'intégration effective des ressortis-

sants de pays tiers.

D'ailleurs, le sang des Femmes leaders n'a fait qu'un tour en apprenant que l'Europe allait débloquer les finances pour la migration et l'intégration : « des années qu'on est étouffé ici. Vous parlez d'immigration ou de demandeurs d'asile, mais les îles voisines sont-elles en guerre ? Mayotte ne peut pas prendre tout le malheur de la région ! » Une virulence signée Faouzia Kordjee, qui plombait un peu l'organisation quasiment irréprochable de cette conférence par le Conseil départemental, mais témoin du sentiment d'abandon par l'Etat français de la population mahoraise, en particulier sur le sujet migratoire.

85,33 millions pour les projets d'aide au retour

C'est sans doute sur le volet portant sur les réfugiés et sur les demandeurs d'asile* que les associations, les établissements publics ou les services ministériels, seront les plus prolifiques à Mayotte. Encore faut-il que les projets de ce volet Asile de la FACIM, doté de 61,9 millions d'euros pour la période 2014-2020, entrent dans les critères : « avoir un impact sur la politique d'asile française ou européenne, justifier de l'urgence de sa mise en œuvre, s'engager sur une méthode d'évaluation de qualité et soutenir un bon rapport coût/efficacité. » Et les micro projets de moins de 100.000 euros sont priés de s'abstenir.

L'un d'entre eux est porté par la Croix rouge de Mayotte : « Nous allons louer des appartements en parc privé, que nous sous-louerons à des réfugiés pendant 6 mois renouvelables une fois. Avec un accompagnement social en parallèle qui leur permette d'intégrer leur propre logement à terme. » Une sorte de transition vers l'intégration. Si Michel Henry, son directeur, attend l'accord européen, le projet est en route, « dès ce lundi 21

septembre, 7 appartements abriteront 29 personnes ».

Les projets d'aide au retour, « qu'il soit contraint ou volontaire », doté de 85,33 millions, sont également une piste solide pour Mayotte, en ce sens que ce volet peut encourager l'amélioration des conditions de rétention, l'assistance linguistique, ou la recherche de familles restées sur place. Mais une enveloppe qui risque d'être très prisée en métropole...

La sécurité n'est pas oubliée avec le Fonds Sécurité Intérieure, que doit porter la préfecture, d'ailleurs non représentée lors de cette matinée. L'enveloppe de 70,1 millions d'euros est consacrée à la lutte contre la criminalité, et à la gestion des risques et des crises. Mais là encore, sous conditions : « le projet doit impacter la sécurité d'autres Etats membres, en plus de l'intérêt local. Pour votre île, il faudra par exemple démontrer que Mayotte est le pays d'origine d'une criminalité que l'on veut combattre grâce au projet proposé », souligne la responsable du volet Police du FSI. Il doit en plus entrer dans les objectifs nationaux, notamment déployés pour lutter contre les filières de radicalisation

En dehors de la migration légale, on le voit, plusieurs enveloppes européennes peuvent intéresser Mayotte. En gardant à l'esprit qu'outre le critère évident de solidité financière de la structure porteuse du projet, les conditions européennes sont parfois très exclusives. Notamment la conformité avec des programmes nationaux, qui n'intègrent pourtant pas notre territoire sur tous leurs outils, on pense à l'Aide Médicale d'Etat ou la CMU-C. Une tolérance supérieure à zéro sera donc la bienvenue...

Anne Perzo-Lafond

* Un demandeur d'asile autorisé à demeurer sur le territoire prend le statut de réfugié

Faits divers

Drame familial à Koungou : il tue sa mère et blesse grièvement sa sœur



Un contentieux familial a tourné au drame ce dimanche à Koungou. Un homme a tué sa mère et s'en est pris violemment à sa sœur. La section de recherche de la gendarmerie mène l'enquête.

Malgré le climat d'insécurité ambiant, les meurtres sont rares à Mayotte. Les événements qui se sont déroulés à Koungou ce dimanche 20 septembre au matin sont donc loin d'être banals. Un homme, âgé de 30 ans, s'est rendu dans le domicile familial dans le village de Koungou armé d'un couteau. Il a alors mortellement frappé sa mère avant de blesser très grièvement sa sœur. Repartant de la maison, il s'est ensuite débarrassé du couteau, retrouvé plus tard par les gendarmes, mais il n'a pas pris la fuite.

L'homme s'est immédiatement constitué prisonnier à la gendarmerie de Mamoudzou, racontant aux forces de l'ordre le déroulement des faits. Il a ensuite conduit les gendarmes sur place. A leur arrivée, les autres membres de la famille venaient d'appeler les secours qui n'ont pu que constater le décès de la mère. La sœur a été conduite aux urgences du CHM dans un état très grave. Pour autant, ses jours ne sont pas en danger.

L'enquête est menée par la section de recherche de la gendarmerie. Une autopsie de la dépouille de la mère devrait être réalisée dans les jours qui viennent.

Selon nos informations, la victime était une employée de Sodifram et était unanimement appréciée à Koungou. Elle avait la nationalité française, contraire-

ment à son fils. Ce dernier lui aurait demandé 40 euros et sa carte d'identité, pour justement obtenir des papiers. Ce qu'elle aurait refusé, provoquant la colère de son fils et les évènements dramatiques que l'on sait. Ce meurtre présumé est le 2e de l'année, après celui qui a défrayé la chronique à Combani au début du mois de mars. Dans cette affaire, l'homme avait mortellement poignardé sa belle-mère avant de blesser son épouse. Il avait ensuite pris la fuite pendant quelques heures avant de se rendre aux gendarmes. Le colonel de gendarmerie Gouvert notait alors qu'il s'agissait du premier meurtre depuis plus 3 ans dans notre département.

RR

Société

Climat social : la CGPME appelle à « garder la tête froide »

*Saïd Bastoi*

La Confédération évoque les risques pour les Petites et Moyennes Entreprises d'une application immédiate du code du travail national à Mayotte, et appelle à élaborer un calendrier de rattrapage. Une table ronde doit se tenir au Medef ce lundi.

C'est l'ébullition dans le secteur privé. Depuis qu'une intersyndicale CGT Ma-FO-CFDT a envoyé au préfet une virulente Déclaration d'alerte sociale avec demande d'une Commission consultative du travail (CCT) avant le 17 septembre (date échue) portant sur l'application immédiate du code du travail, les autres organisations se sont positionnées.

Si le syndicat FO semble sur la

même ligne que la CGT Ma, la CFDT, co signataire de la Déclaration alarmiste, a malgré tout répondu favorablement à la proposition de dialogue formulée par le syndicat patronal Medef : celle de la tenue d'une table ronde ce lundi 21 septembre, portant sur l'application immédiate du code du travail.

La CFE CGC est ancrée « dans ses valeurs de négociations », ainsi que nous l'avait précisé Djoumoi Djoumoy Bourahima. Il s'étonne d'ailleurs que le mouvement ait évolué aussi rapidement d'une opposition aux licenciements des délégués syndicaux, à celle d'un mouvement plus vaste qui, sous couvert d'une motivation législative, cache un rapport de force proche de la lutte des classes. L'alimente un docu-

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

ment exhibé par la CGT Ma, un compte rendu de CCT de 2010 aux promesses non tenues, dont on ne sait pourquoi elle n'a pas été exhumée plus tôt.

UNSA s'est également positionné en faveur du dialogue social, « En étant responsable et force de propositions, les syndicats obtiendront ensemble des avancés pour Mayotte », indique un communiqué du syndicat, tout en demandant que la Loi de modernisation du droit de l'Outremer, intègre un amendement sur l'application immédiate du code du travail. Projet de loi qui a déjà été approuvée par les deux assemblées.

Passage aux 35 heures

La Confédération générale des Petites et Moyennes entreprises (CGPME) ne s'était pas encore manifestée. C'est chose faite à travers un communiqué envoyé ce dimanche, où elle imploré de prendre le temps d'appliquer ces avancées à Mayotte : « nous appelons chacun à garder la tête froide (...) car le code du travail ce n'est pas seulement le droit syndical, c'est aussi d'énormes complexités juridiques, une très forte augmentation du coût du travail avec le passage aux 35 heures notamment et l'apparition de nouvelles charges à payer. »

Et Mayotte 2025 dans tout ça ?

Pour son président, Saïd Bastoi, le résultat d'un tel big-bang sera de fragiliser de nombreuses PME et TPE (Très petites entreprises) : « seules resteront debout les plus grandes entreprises qui peuvent s'appuyer sur un grand groupe national ou mondial pour encaisser un tel choc. »

Les syndicats sont donc divisés, avec les partisans impatients d'un Grand soir que sont la CGT Ma et FO, les plus modérés, qu'est la CFDT, et les défenseur d'une négociation et d'une étude d'impact d'une transposition immédiate des textes, que sont la CFE CGC, la CGPME et l'UNSA.

Avec un document dont on attend quand même des solutions, le fameux Mayotte 2025 dont c'était l'objectif, notamment sur l'atelier mené par le député Ibrahim Aboubacar. Un document qu'il faudrait peut-être décortiquer pour être compris et que la population puisse se l'approprier. En prenant en compte une information que nous avait livrée la Dieccte (Direction des entreprises, du travail et de l'emploi) : le code du travail national devrait s'appliquer en 2018 à Mayotte, avec des aménagements progressifs, notamment sur les cotisations salariales.

Anne Perzo-Lafond

Elections

Mtsangamouji : réélection de Saïd Maanrifa Ibrahima

Ils ont été 68% à voter dans cette commune où se rejouaient les municipales. Une voix d'écart avait en effet séparé les deux candidats lors des municipales de mars 2014. Le maire sortant Saïd Maanrifa Ibrahima, Mieux vivre ensemble (Les Républicains) est donc réélu (1531 voix), si l'on en croit les résultats provisoires envoyés par la préfecture de Mayotte, et avec 441 voix d'écart sur son challenger d'Ouovoimoja de Mtsangamouji, Issouf Madi Moula (1090 voix).

Faits divers

Ils agressent un homme qui leur reproche de fumer : 10 mois de prison dont 4 ferme



L'agression avait été aussi violente que gratuite. A Mamoudzou samedi dernier, le 12 septembre, peu après 21 heures, un groupe de 6 jeunes hommes passe dans la rue, devant le domicile d'un homme assis dehors avec sa famille.

Ce père de famille n'apprécie pas que ces jeunes fument des stupéfiants en pleine ville et il leur fait savoir. Les jeunes sont mécontents de la remarque et ils vont lui faire durement comprendre.

Dans un premier temps, le groupe frappe le malheureux avec une pierre mais il ne vont pas s'arrêter là. Ils reviennent, 15 minutes plus tard, pour l'agresser au couteau.

Le certificat médical de la victime fait été de 6 jours d'ITT. L'enquête de la police a permis d'identifier deux des individus du groupe. Interpellés et mis en garde à vue lundi, ils ont été jugés en comparution immédiate, ce mercredi. Ils ont été condamnés à 10 mois de prison dont 4 ferme.

Journées européennes du patrimoine 2015

Bamana voulait un hémicycle en hauteur «pour mieux pouvoir surveiller le préfet»

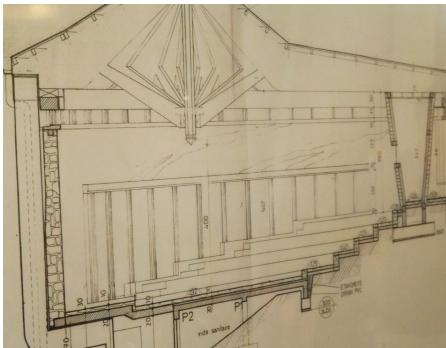


Pierres, briques, bois, les artisans mahorais ont bâti le cœur de la collectivité

L'histoire politique de Mayotte ne se loge pas seulement sur le rocher de Dzaoudzi. A Mamoudzou aussi, les murs du conseil départemental racontent un peu de Mayotte. Les archives départementales proposaient des visites pour les journées du patrimoine.

Ils ne sont pas nombreux à se souvenir le conseil départemental est construit autour d'un ancien bâtiment colonial. Pour ce week-end des journées européennes du patrimoine, les archives départementales (AD) ont sorti de leurs fonds, des plans et des discours et un peu de l'histoire des bâtiments de l'exécutif départemental et de son cœur vivant, l'hémicycle. «Il y a une très grande mixité de périodes sur le site, on va de l'époque coloniale aux années 2000», remarque Inssa De Nguizijou M'Dahoma, archiviste aux AD 976.

Les murs les plus anciens sont ceux des bureaux des élus avec leurs belles portes en bois. «Ce bâtiment typiquement colonial abritait l'adjoint de l'administration supérieure», précise Inssa M'Dahoma. Après l'indépendance des 3 autres îles de l'archipel, les conseillers généraux investissent les lieux et en font le centre du pouvoir local. Pour autant, il faudra encore attendre pour qu'un hémicycle, symbolisant le pouvoir démocratique local, soit bâti. «On ne sait pas bien où se réunissaient les élus dans les premiers temps, vraisemblablement autour de



Un hémicycle, conçu par Réa, qui n'éloigne pas les élus du peuple

l'ancienne place du marché. Le projet de l'hémicycle actuel remonte à 1989. Younoussa Bamana avait décidé qu'il fallait un vrai lieu où faire siéger l'assemblée territoriale». Et il ne le voulait pas n'importe où, sur une colline, à une hauteur comparable à la préfecture de Mamoudzou «pour mieux pouvoir surveiller le préfet» et rappeler les intérêts des Mahorais.

Matériaux et artisans locaux

Le groupe d'architecte REA obtient le projet et le chantier s'étire de 1992 à 1994. Après quelques retards, on parle déjà à l'époque de pénuries de matériaux, de grèves et d'intempéries, il est inauguré le 24 novembre 1994 par Edouard Balladur, le Premier ministre. «Rea, pour réalisation adaptée, portait un projet complet avec le développement de filières locales pour que l'hémicycle soit construit avec des matériaux et des artisans locaux». Des compagnons viennent de métropole pour former par exemple des tailleurs de pierre qui participeront ensuite à la construction de nombreux autres bâtiments, écoles, bureaux de poste et même des collèges.

Un ancien bâtiment colonial et l'ancien siège du SMIAM au

coeur du conseil départemental «Pour Bamana, un territoire est fait d'hommes forts et d'hommes fragiles. Il voulait qu'on retrouve ces deux éléments dans l'hémicycle», précise Inssa M'Dahoma. On trouvera ainsi des pierres dures comme le basalte et des matériaux plus tendres comme la brique. Si la salle est construite sous le regard avisé du Mzé qui suit de près les travaux, tous les éléments prévus ne seront pas réalisés. La pente douce de l'hémicycle sera respectée pour ne pas créer de trop grande distance entre les élus et le public (donc le peuple). En revanche, le vaste plateau en marbre de Madagascar qui devait distinguer la table d'honneur du président et de ses principaux adjoints n'a jamais été taillé.

L'hémicycle a pris le nom de Bamana en juillet 2007 après que l'immense bâtiment administratif ne soit bâti en 2004.

«Les archives départementales ont reçu en donation le fonds du cabinet Réa et nous avons réalisé un grand travail de classement et d'archivage. Nous avons choisi de présenter une partie de ces fonds pour inciter les entreprises ou les particuliers qui possèdent des documents qui racontent un peu de l'histoire à faire ce geste de la donation», explique M. M'Dahoma des archives départementales.

Ces journées du patrimoine auront permis, comme dans de nombreux endroits, de faire resurgir un peu du passé avant que le vent des changements ne l'emporte, pour qu'il devienne, ici comme ailleurs, un peu de notre mémoire collective.

RR

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.

LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche